

CESP

Le contrat d'engagement de service publique (CESP), créé par la loi "hôpital, patients, santé, territoires " (HPST) du 21 juillet 2009, prévoit que les étudiants en médecine peuvent se voir accorder une allocation mensuelle à partir de la 2ème année des études médicales.

Le CESP est ouvert aux étudiants admis à poursuivre des études médicales à l'issue des épreuves de classement de fin de première année ou ultérieurement au cours de ces études et aux internes.

Pour chaque année universitaire, un arrêté signé par les ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et l'enseignement supérieur détermine pour chaque UFR le nombre d'étudiants et le nombre d'internes susceptibles de signer un CESP.

Les étudiants et les internes souhaitant signer un CESP en font la demande auprès du directeur de l'UFR de Médecine dont ils relèvent. Cette demande est accompagnée d'un dossier dont la composition est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Les dossiers sont examinés par la commission de sélection. Les candidats retenus après cet examen sont convoqués pour un entretien individuel permettant d'apprécier leur projet professionnel.

La campagne débute en octobre, l'examen des dossiers et les entretiens sont réalisés courant décembre.

[Arrêté du 16 janvier 2018 fixant le nombre d'étudiants et d'internes en médecine pouvant signer un CESP au titre de l'année 2017-2018](https://medecine.uca.fr/medias/fichier/arrete-du-16-janvier-2018_1516361317522-pdf?ID_FICHE=14312&INLINE=FALSE)(https://medecine.uca.fr/medias/fichier/arrete-du-16-janvier-2018_1516361317522-pdf?ID_FICHE=14312&INLINE=FALSE)

[Télécharger la brochure d'informations CESP](https://medecine.uca.fr/medias/fichier/brochure-cesp-a5_1513954158856-pdf?ID_FICHE=14312&INLINE=FALSE)(https://medecine.uca.fr/medias/fichier/brochure-cesp-a5_1513954158856-pdf?ID_FICHE=14312&INLINE=FALSE)

[Lien vers Portail Accompagnement professionnels de Santé](http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/AURA.32326.0.html)(<http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/AURA.32326.0.html>)

UFR de Médecine de Clermont-Fd:

Nombre de CESP signés:

- 2014/2015: 8 étudiants et 8 internes
- 2015/2016: 8 étudiants et 11 internes
- 2016/2017: 17 étudiants et 7 internes

Contacts:

Référents CESP ARS

Dr RUBIO Sophie, sophie.rubio@ars.sante.fr(mailto:sophie%2Erubio%40ars%2Esante%2Efr)

PANAIS Corinne, corinne.panais@ars.sante.fr(mailto:corinne%2Epanais%40ars%2Esante%2Efr)

Installation AUVERGNE

Mme DELAIRE, pauline.delaire@ars.sante.fr(mailto:pauline%2Edelaire%40ars%2Esante%2Efr)

Contacts

Services de la Formation

Mme Martine PIRIN

scola.medecine@uca.fr(mailto:Martine%2EPIRIN%40uca%2Efr)

<https://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/informations-pedagogiques/cesp>(<https://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/informations-pedagogiques/cesp>)